

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DEPARTEMENT  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
HAUTE-GARONNE  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 19 septembre 2022  
Délibération n°6-5

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François et FINI Sandro  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mrs CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal  
Mme NSIRI Marielle

CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean  
NSIRI Marielle donne procuration à GUALTER Marie-Christine

Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : MOTION CONTRE LE PROJET FERMETURE DU TRÉSOR PUBLIC DE SALIES-DU-SALAT**

La Communauté de Communes Cagire Garonne Salat a informé Monsieur le Maire qu'elle a reçu le 28 juillet 2022 Monsieur Hugues PERRIN, directeur régional des finances publiques, à la demande de ce dernier. M. PERRIN a informé les élus de la fermeture de la trésorerie de Salies-du-Salat dès le 1er janvier 2023. Le jour même un communiqué de presse de la CCCGS a été fait pour dénoncer cette décision.

Il est proposé de prendre une motion pour renouveler et confirmer le désaccord des élus de la Commune de MANE concernant le projet de fermeture.

Les élus et les collectivités locales sont mises devant le fait accompli, sans aucune concertation ni discussion. Le retrait des services publics de l'État de notre territoire se poursuit inexorablement.

Lors de la fermeture de la trésorerie d'Aspet en 2017, il avait été affirmé que la concentration des services à Salies allait permettre de sécuriser et renforcer cette implantation. Aujourd'hui, M. PERRIN affirme qu'en concentrant le service de gestion comptable à Saint-Gaudens, le service serait renforcé.

Un trésor public en proximité des élus locaux et de leurs équipes administratives, au plus près du terrain, est un véritable appui pour la gestion publique, avec un sens partagé du service public.

Un trésor public éloigné des collectivités, c'est un fonctionnement technocratique, détaché de nos préoccupations d'élus locaux.

Par cette délibération, le Conseil Municipal affirme son attachement à un réseau des Finances Publiques de proximité et notamment la Trésorerie de Salies du Salat.

Oùï l'exposé et après avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- De demander le maintien et le renforcement de la Trésorerie de Salies du Salat
- De transmettre cette motion au Directeur des finances publiques de Haute-Garonne, au Préfet de Région et porteurs du projet de réorganisation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0 Pour 12

Date de convocation : 14 septembre 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

